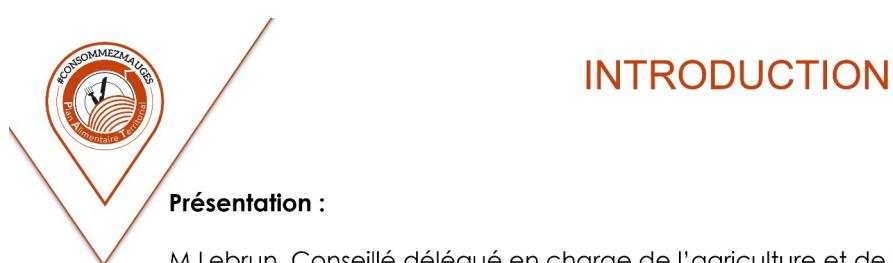


PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 12 septembre 2025.

A - Partie variable

Présentation de la plateforme alimentaire territoriale par Régis LEBRUN et Intza VACHER



M Lebrun, Conseillé délégué en charge de l'agriculture et de l'alimentation pour Mauges Communauté

Mme Vacher chargée de mission agriculture et alimentation, Mauges Communauté



PRESENTATION

Ordre du jour :

- Le Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- Le projet plateforme logistique alimentaire
- Retroplanning



Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Mauges Communauté

Depuis 2020, l'ambition est de partager une **politique alimentaire forte** :

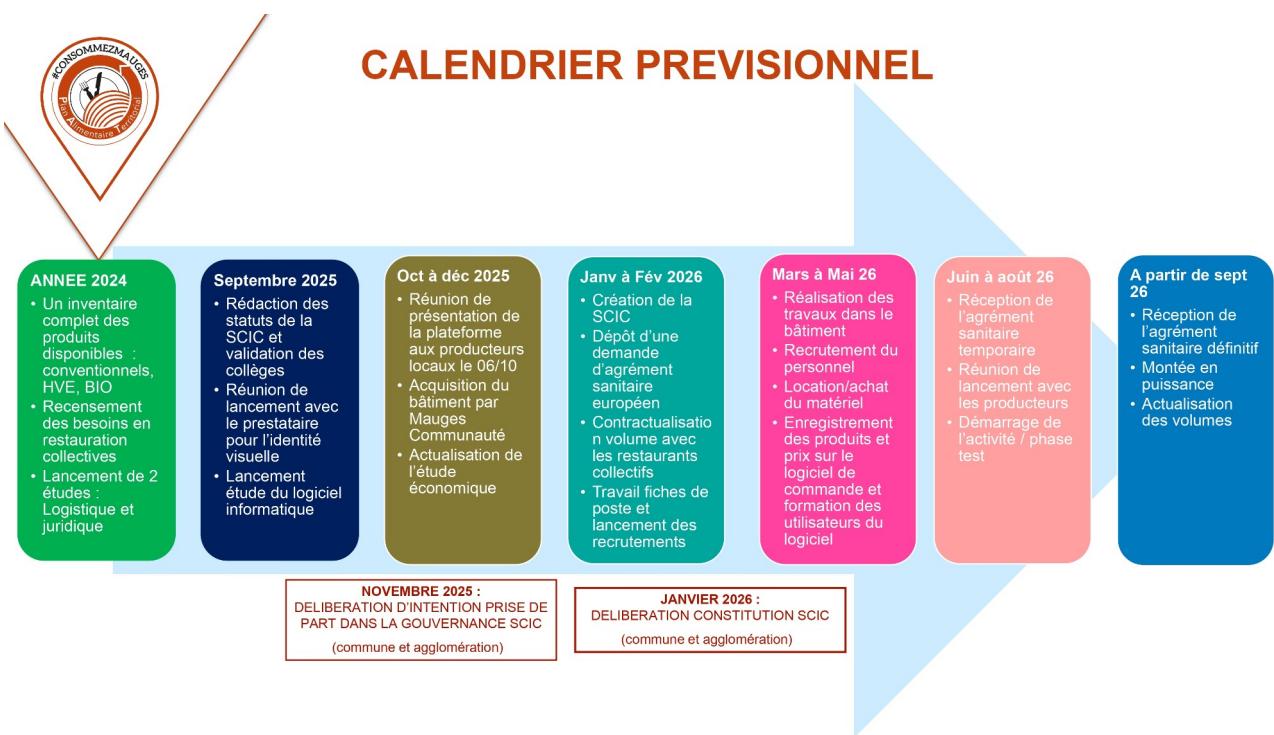
- Favoriser une **alimentation locale** et de **qualité** ;
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire** ;
- Contribuer au maintien et au développement du **tissu économique local** ;
- Entretenir une dynamique collective dans le cadre du **développement durable**.

Axé sur 3 thématiques :

- **La restauration collective** ;
- **L'animation territoriale** pour faciliter les synergies entre producteurs et consommateurs ;
- **L'optimisation logistique** des circuits alimentaires.



- Réflexion pour intégrer du personnel en réinsertion ou en situation de handicap au sein de la plateforme
- Travail avec des acteurs de l'aide alimentaire : Halte du Cœur



Monsieur Guy CAILLAULT ajoute qu'au début de l'étude, il y a eu de la prudence par crainte de la faiblesse du chiffre d'affaires. Finalement, avec les retours des cuisiniers, on se rend compte que l'on va largement équilibrer.

Monsieur Régis LEBRUN ajoute qu'il faut 1 million d'euros par an pour équilibrer. La prospection montre que déjà avec 30 clients, ce montant est dépassé.

Monsieur François-Xavier LANTOINE demande combien de personnes seront employées pour le fonctionnement de cette plateforme.

Monsieur LEBRUN répond que l'étude logistique a prévu 5 personnes : 1 directeur (commerce/direction), 1 préparateur de commandes, 2 chauffeurs et un poste de secrétariat. Le choix a été fait d'embaucher un peu plus que ce qu'il faut pour bien commencer. Cela permettra de répondre correctement à la demande. Sur les

deux premières années, il y aura du déficit et à la 3^e année ce sera à l'équilibre. Ceci sera possible avec un accompagnement de Mauges Communauté par des avances de trésorerie remboursables 5 ans après.

Madame Anne-Françoise OGER demande des précisions sur le collège partenaires.

Monsieur LEBRUN répond qu'une SCIC c'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif avec obligation de créer au moins 3 collèges : la Collectivité, les salariés et producteurs/transformateurs/des associations ou des privés dans le 3^e collège. Le capital social sera de 18 000 €.

Monsieur Robert BOISTAULT revient sur les équilibres. Il souhaite savoir comment sera assuré l'engagement des producteurs et des restaurateurs (sur la durée ou les volumes).

Monsieur LEBRUN indique que l'engagement est celui des 6 communes pour tout prendre à la plateforme. Pour les privés, les engagements seront à travailler avec eux, pour les collectivités cela se fera par le biais des marchés publics.

Monsieur BOISTAULT ajoute qu'il faut que cela puisse se pérenniser dans le temps. Si les producteurs investissent pour fournir les quantités, il faut que cela ne soit pas que pour une année. Il demande comment contractualiser dans le temps.

Monsieur LEBRUN indique qu'il y a un facteur risques à prendre, au début d'une activité. Si les producteurs sont impliqués dans la gouvernance, charge à eux de faire le commerce pour que cela fonctionne. Il y a également un engagement moral des Collectivités (6 Communes, Département et Région). Les premiers contacts sont très positifs. Il y a nécessité de la quantité et de la qualité de la livraison.

Monsieur BOISTAULT précise que la sécurité passe par la contractualisation de la restauration. Il demande comment les collectivités peuvent s'engager dans le temps pour se fournir sur la plateforme. S'il y a une garantie sur le long terme, le projet fonctionnera. Il demande si seules les 6 communes peuvent faire fonctionner la plateforme.

Monsieur LEBRUN reprécise qu'aujourd'hui les 6 communes comptent s'engager, même s'il n'y a rien de signer pour le moment. Cela sécurise à 10 % l'activité. Il faut tenir compte de la sécurisation par les marchés publics.

Monsieur le Maire ajoute qu'actuellement on travaille déjà en circuit court pour les restaurants scolaires. Ce qui est fait aujourd'hui se déportera sur la plateforme avec un panel de produits plus large. Pour la Commune de Mauges-sur-Loire c'est aujourd'hui environ 180 000 repas. Mais si on prend toute la restauration publique c'est 1 million de repas par an. Toutes les communes sont à peu près dans le même schéma. Aujourd'hui par exemple le Collège Anjou Bretagne utilise 55 % de produits en circuit court. C'est la qualité des repas qui est recherchée pour les scolaires, c'est la même chose pour les résidences de personnes agées.

Monsieur LEBRUN indique que le but n'est pas de concurrencer les producteurs, mais d'aller chercher ce que l'on consomme ailleurs. La qualité de la restauration aura des répercussions sur la santé des usagers. Monsieur le Maire ajoute que cela sera un marqueur d'attractivité au niveau des Mauges.

Madame Gaëtane GABORY demande s'il y a des données chiffrées de benchmarking : à quelle échelle cela a été réalisé, sur quel public...

Monsieur LEBRUN indique qu'il y a 80 clients ciblés (collèges, lycées). La restauration commerciale n'a pas été incluse dans l'étude. On pourrait aussi servir les épiceries locales. Le potentiel est donc énorme. Ailleurs les modèles sont différents : cela reste sur des petits volumes avec environ 5 producteurs. Nous avons l'ambition d'aller sur des gros volumes, comme ce qui s'achète au MIN. Sur notre territoire, nous aurons la chance d'avoir assez de pluviométrie pour continuer à produire.

Madame GABORY interroge sur le secteur concurrentiel.

Monsieur LEBRUN répond qu'en Vendée il y a une expérimentation sur une communauté de commune. Ils travaillent avec un prestataire qui fait de la logistique.

B – Décisions

La séance débute à 20h42 mn avec 41 conseillers et 15 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 10 juillet 2025 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION RETROCESSION ESPACES PUBLICS DES QUARTIERS LES COURTIS 2 A LA CHAPELLE SAINT FLORENT LE CLOS DU BOURG AU MESNIL EN VALLEE ET LE DOUET NEUF A LA POMMERAYE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'urbanisme, explique que la SAS Besnier Aménagement a obtenu 3 permis d'aménager :

- PA 049 244 23 H0006 pour la création du quartier « Les Courtis 2 » à La Chapelle-Saint-Florent, qui comprendra 11 lots à bâtir à usage d'habitation ;
- PA 049 244 24 H0006 pour la création du quartier « Le Clos du Bourg » au Mesnil-en-Vallée, qui comprendra 7 lots à bâtir à usage d'habitation ;
- PA 049 244 24 H0010 pour la création du quartier « Le Douet Neuf » à La Pommeraye, qui comprendra 9 lots à bâtir à usage d'habitation.

Ces quartiers comprendront également chacun une voirie de desserte et des espaces verts d'accompagnement.

La SAS Besnier Aménagement, maître d'ouvrage, a demandé que les équipements communs des lotissements puissent être classés dans le patrimoine communal après leur achèvement ; les permis d'aménager ont été accordés par la Commune avec cette clause.

Madame N. MOREAU indique qu'un projet de convention a été rédigé conformément aux dispositions de l'article R.442-8 du Code de l'Urbanisme, afin de définir les modalités du contrôle par la Commune des études, de la préparation des marchés, de l'exécution et de la réception des travaux relatifs aux équipements communs des lotissements énumérés ci-après, dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la Commune :

- voirie interne et stationnements publics,
- trottoirs, allées, espaces verts,
- éclairage public.

La rétrocession de ces espaces publics à la Commune ne pourra être réalisée que si les réseaux d'assainissement sous voirie sont également rétrocédés à Mauges Communauté.

VU les dispositions de l'article R.442-8 du Code de l'Urbanisme ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que les 3 quartiers ont fait l'objet d'appels à projet communaux et que, dans ce cadre, il était prévu la rétrocession des espaces communs créés après réalisation par l'aménageur ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment l'objectif de dynamiser le territoire par un habitat vivant et diversifié ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiment consultée par voie électronique entre le 12 août et le 1^{er} septembre ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	53

DÉCIDE DE :

- Approuver les 3 conventions de rétrocession des équipements communs des quartiers « Les Courtis 2 » à La Chapelle-Saint-Florent, « Le Clos du Bourg » au Mesnil-en-Vallée et « Le Douet Neuf » à La Pommeraye.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions , dont un exemple restera annexé à la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES OPAH OPAH RU

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que la commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat classique (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Mauges Communauté à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

L'OPAH et l'OPAH-RU étant en cours depuis le 1^{er} janvier 2024, il convient d'attribuer les subventions aux propriétaires ayant déposé des dossiers éligibles auprès de la commune.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU le règlement d'intervention pour les aides communales complémentaires à l'OPAH et à l'OPAH-RU approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2023 et modifié par délibération du 22 février 2024 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU modifiée par délibération du 22 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU en date du 7 janvier 2025 et du 8 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Attribuer une subvention aux bénéficiaires mentionnés ci-dessous :

Dispositif	Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant travaux éligible HT	Subvention attribuée
Façades OPAH-RU	JOLY Christophe et Patricia	17 rue de Verdun Saint-Florent-le-Vieil	3 150,89	945,27
Façades OPAH	OLLIVIER Marlène	5 rue du Moulin à Eau Montjean-sur-Loire	24 477,30	5 000,00
Façades OPAH	LAURET Brice	18 rue des Fées Saint-Laurent-du-Mottay	16 793,65	5 000,00
Façades OPAH-RU	POILANE Baptiste	4 rue de la Mairie Saint-Florent-le-Vieil	19 062,86	5 000,00
Façades OPAH	MARSAULT Jérôme	4 La Glardière La Pommeraye	23 323,98	5 000,00
Façades OPAH	GUIBERT Aurélie	4 rue du Moulin à Eau Montjean-sur-Loire	19 377,40	5 000,00
Façades OPAH	VALLEE Véronique	6 rue du Commerce Saint-Florent-le-Vieil	47 134,75	5 000,00
Façades OPAH-RU	LE BARON Guillaume	36 rue du Docteur Renou La Pommeraye	62 458,46	5 000,00
Façades OPAH-RU	LEMORE-BIGNON Christian	6 rue d'Anjou Montjean-sur-Loire	13 250,00	3 975,00
Façades OPAH	MALINGE Jack	La Ménardière (longère) Saint-Laurent-du-Mottay	46 957,20	5 000,00
Façades OPAH	MALINGE Jack	La Ménardière (grange) Saint-Laurent-du-Mottay	33 407,52	5 000,00
Travaux lourds	BERNEISE Irène	2 bis rue du Docteur Renou La Pommeraye	91 249,45	5 000,00
Travaux lourds	POILANE Baptiste	4 rue de la Mairie Saint-Florent-le-Vieil	103 194,13	5 000,00

- Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'article 20422 dans le cadre de l'AP/CP 2808 «Aides communales OPAH / OPAH-RU».
- Autoriser Monsieur le Maire à mandater les montants correspondants après réception des justificatifs transmis par les bénéficiaires à l'issue des travaux et après vérification de la conformité des travaux réalisés.
- Préciser que les aides accordées pour des travaux lourds sont conditionnées à l'obtention de l'aide de l'Agence Nationale de l'Habitat et ne pourront être versées que sur présentation d'un justificatif d'attribution de cette aide ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

DESAFFECTATION ET CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT LAURENT DE LA PLAINE A LA HAUTE CHARPENTRAIE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique être saisi d'une demande de désaffectation et d'acquisition d'un bien communal par l'Indivision CHRETIEN / MESLIER, cadastré 244 295 C 1042 sur la commune déléguée de Saint Laurent-de-la-Plaine au lieu dit de La Haute Charpentreia d'une superficie de 82 m².

Il s'agit d'une demande de régularisation, dans la mesure où l'indivision CHRETIEN / MESLIER a construit un mur sur le bien communal.

Ce bien étant inscrit au domaine public de la commune, il est rappelé qu'il est par principe inaliénable. Pour procéder à sa vente, le bien doit être auparavant sorti du domaine public communal. En vertu du Code Général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- par une désaffectation matérielle du bien ;
- par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Cet espace est délimité et fermé, et donc inaccessible au public. La désaffectation matérielle est donc de fait.

VU l'estimation des Domaines réalisée le 4 février 2025 pour une valeur vénale à 0,3 €/m² avec une marge d'appréciation de 20 % ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de Vie du 30 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	43
Non	11
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Constater la désaffectation d'une partie de l'espace public, située à La Haute Charpentreia sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine, cadastrée 244 295 C 1042.

Prononcer le déclassement du domaine public communal de cet espace public.

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

Céder la parcelle, cadastrée 244 295 C 1042, d'une superficie de 82 m², située à La Haute Charpentreia sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine à Monsieur CHRETIEN et Madame MESLIER, au prix de trente centimes le mètre carré (0,30 € le m²) soit un prix total de vingt quatre euros soixante (24,60 €).

Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.

Désigner l'étude de Maître Simon LEBLANC-PAPOUIN, notaire à La Pommeraye, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire,

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à la cession précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

DESAFFECTATION ET CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT LAURENT DE LA PLAINE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique être saisi d'une demande de désaffectation et d'acquisition d'un bien communal par l'Indivision Alves / Girault, cadastré 295B 2847 sur la commune déléguée de Saint Laurent-de-la-Plaine d'une superficie de 18 m².

Ce bien communal a été intégré par erreur au jardin du 1 rue des Lilas occupé par l'Indivision Alves / Girault. Il s'agit donc de régulariser la situation.

Ce bien étant inscrit au domaine public de la Commune, il est rappelé qu'il est par principe inaliénable. Pour procéder à sa vente, le bien doit être auparavant sorti du domaine public communal. En vertu du Code Général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :
par une désaffectation matérielle du bien ;
par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Cet espace est délimité et fermé, et donc inaccessible au public. La désaffectation matérielle est donc de fait.

VU l'estimation des Domaines réalisée le 19 novembre 2024 pour une valeur vénale à 4 €/m² avec une marge d'appréciation de 20 % ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de Vie du 22 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Constater la désaffectation d'une partie de l'espace public, située rue des Lilas sur la commune de Saint Laurent de la Plaine, cadastrée 295B 2847.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de cet espace public.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et de désaffectation.
- Céder la parcelle, cadastrée 295 B 2847, d'une superficie de 18 m², située rue des Lilas sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine à Monsieur ALVES José et Madame GIRAUT Angélique, domiciliés 1 rue des Lilas à Saint-Laurent-de-la-Plaine au prix de quatre euros le mètre carré (4,00 € le m²) soit un prix total de soixante-douze euros (72,00 €).
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.
- Désigner l'étude de Maître Simon LEBLANC-PAPOUIN, notaire à La Pommeraye, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à la cession précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CESSION IMMEUBLE RUE DE LA MAIRIE MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux Bâtiments, rappelle que par délibération n°2025-05-005 du 22 mai 2025, le Conseil Municipal a approuvé la vente de l'immeuble situé rue de la Mairie à Montjean-sur-Loire, cadastré 212 AL539 et 212 AL1105 à Monsieur GOUTIER Philippe, domicilié 14 rue des Hauts Prés 49123 CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE.

Monsieur GOUTIER Philippe ayant renoncé à l'acquisition, l'immeuble a été remis en vente.

Une nouvelle offre d'achat s'élevant à 90 000,00 € net vendeur a été soumise par Madame TALBOT Fabienne, domiciliée à CHOLET (49300) 12 rue du Docteur Laennec.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'estimation des Domaines réalisée le 27 mars 2025 pour un montant de 35 200,00 € avec une marge d'appréciation de 10 % ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente négocié par la Commune est supérieur à cette estimation ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiment consultée par voie électronique entre le 12 août et le 1er septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 02 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

Céder l'immeuble situé rue de la Mairie sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, sur les parcelles cadastrées 212-AL-539 et 212-AL-1105 d'une superficie totale de 232 m², au prix de quatre-vingt-dix mille euros (90 000,00 €) net vendeur à Madame TALBOT Fabienne, domiciliée 12 rue du Docteur Laennec à 49300 CHOLET.

Préciser que les frais annexes (frais négociation, frais notariés, bornage) seront à la charge de l'acquéreur.

Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT/VERONNEAU, notaires au 2 allée Jean Monnet à La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier de déclassement et de désaffectation, l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CESSION DE LA MAISON PAROISSIALE A MONTJEAN SUR LOIRE : INDEMNITE DE RESILIATION

Monsieur J.C. BLON, adjoint de droit aux Bâtiments, rappelle que le conseil municipal a délibéré le 22 mai dernier pour la cession de l'ancienne maison paroissiale située rue de la mairie à Montjean-sur-Loire, au profit de Monsieur Philippe GOUTIER, demeurant à Chamtocé-sur-Loire, pour un montant de 90 000 €.

Ce dernier a signé la promesse de vente auprès du notaire. Monsieur Philippe GOUTIER s'est finalement désisté de cette acquisition au regard de l'ampleur des travaux à réaliser.

La promesse de vente prévoyait un montant de 10 % du montant de l'acquisition correspondant à l'indemnité d'immobilisation en cas de rétractation.

Cependant, Monsieur GOUTIER refuse le versement de ce montant et risque d'entraîner un contentieux avec la commune.

Face à cette situation et considérant que la commune avait trouvé, entre temps, un nouvel acquéreur pour le bien au prix équivalent, il a été proposé une résiliation amiable.

Monsieur GOUTIER accepte cet accord de résiliation amiable.

Cette résiliation amiable consiste dans le versement par Monsieur GOUTIER auprès de la commune d'une indemnité d'immobilisation de 4 725 €. Monsieur GOUTIER se charge de régler directement au notaire ses frais.

VU la délibération n°2025_05_005 en date du 22 mai 2025 ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de clôturer ce dossier dans les meilleures conditions afin de passer à un acte définitif avec un autre acquéreur ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 9 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	1
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Accepter exceptionnellement un accord de résiliation amiable avec Monsieur Philippe GOUTIER sous forme d'indemnité d'immobilisation de 4 725 € pour son retrait d'acquisition de l'ancienne maison paroissiale à Montjean sur Loire ;
- Approuver l'accord de résiliation amiable ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cet accord.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

RESTAURATION DE L EGLISE DE MONTJEAN SUR LOIRE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2025_02_003 du 21 février 2025 relative au projet de restauration de l'Eglise de Montjean-sur-Loire et à l'autorisation de programme et crédits de paiement adoptés pour cette opération en correspondance avec le diagnostic réalisé avec le cabinet ANTAK, par tranche de travaux.

Pour rappel, la restauration de l'Eglise comprend la reprise de l'ensemble des extérieurs de l'Eglise et la reprise partielle des intérieurs :

- Restauration des ouvrages de contreforts et arcs-boutants et d'une façon générale de l'ensemble des ouvrages en pierre, y compris la façade occidentale, baies et enduits de façades ;
- Reprise des vitraux et des baies hautes de la nef ;
- Révision des ouvrages de zinguerie, chéneaux, appuis de baies, solins et raccords au droit des ouvrages en pierre ;
- Reprise de la toiture en ardoises de la partie Ouest de la nef, toiture du clocher et des clochetons, toiture de la sacristie, partie Est de la nef ;
- Interventions prioritaires sur les voûtes des bas-côtés en briques et enduit plâtre ;
- Remise en état de l'intérieur du clocher sur les planchers, les maçonneries hautes, les huisseries et installations techniques.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et le cabinet ANTAK a été retenu pour réaliser les études de restauration des façades et des toitures des phases 1 (choeur et travées 7 à 9) et 2 (travées 2 à 6) du diagnostic.

En parallèle des études, des financements ont été sollicités. La collectivité a ainsi obtenu, pour 2025, une subvention de 400 000 € dans le cadre de la DSIL et de 100 000 € par le Département de Maine-et-Loire.

En complément, la commune a souhaité recourir au financement participatif par le biais d'une souscription organisée par la Fondation du Patrimoine qui permet aux donateurs de bénéficier d'avantages fiscaux.

Une association de sauvegarde de l'église de Montjean-sur-Loire (ASEM) s'est ainsi créée pour aider la collectivité à gérer et à animer les demandes de dons en assurant un soutien auprès de la Fondation du Patrimoine.

L'ASEM propose ainsi de réaliser des actions de communication et la préparation d'événements :

- Page Facebook de l'association ;
- Participation à la fête annuelle de Montjean-sur-Loire ;
- Animations (visites commentées, visites des écoles...) lors des Journées du patrimoine – animation renouvelée chaque année ;
- Visites commentées de l'Eglise puis visites commentées du chantier – animation renouvelée périodiquement ;
- Concert de soutien et/ou exposition – animation renouvelée périodiquement.

Cette opération d'envergure nécessite une mobilisation de tous les acteurs (commune de Mauges-sur-Loire, Fondation du Patrimoine et Association de sauvegarde de l'Eglise de Montjean-sur-Loire) qui souhaitent s'engager dans une démarche partenariale au travers d'une convention.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal ;

VU l'avis favorable de la commission bâtiments en date du 2 juillet 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Valider le principe d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'association, selon les principes énoncés.
- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collecte de dons et tout document s'y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

STAND GRATUIT POUR L'APE DE L'ORANGE BLEUE SUR LE MARCHE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, informe le Conseil Municipal que l'association des Parents d'élèves (APE) de l'école publique l'Orange Bleue à Saint-Florent-le-Vieil demande à tenir un stand ponctuellement sur le marché de Saint-Florent-le-Vieil le mercredi matin.

L'APE souhaite financer un projet de sortie en classe de mer pour tous les enfants de l'école par la vente de produits issus de leurs ateliers conviviaux : jus de pomme, gâteaux, sapins, plantes, kits fabriqués par les enfants de l'école. L'association sera responsable de la sécurité sanitaire des produits vendus. Elle sollicite un stand un fois par mois aux dates suivantes : 01/10/2025 – 05/11/2025 – 03/12/2025 – 07/01/2026 – 04/02/2026 – 04/03/2026 – 01/04/2026 07/05/2026 - 03/06/2026

Compte-tenu du caractère associatif de cette démarche, il est proposé d'accepter la présence de l'APE sur le marché de Saint-Florent-Le Vieil à titre gracieux aux dates annoncées.

CONSIDÉRANT, la feuille de route et notamment les objectifs stratégiques de développer l'économie locale et de proximité et d'établir un lien fort avec le tissu associatif ;

VU l'avis favorable émis par le maire délégué de Saint-Florent-Le-Vieil pour cette demande ;

VU l'avis à venir de la commission économie en date du 15 septembre 2025 ;

VU l'avis à venir du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Valider la présence sur le marché de Saint-Florent-le-Vieil, à titre gratuit, de l'association des parents d'élèves de l'école publique l'Orange Bleue pour y tenir un stand le mercredi matin aux dates suivantes : 01/10/2025 – 05/11/2025 – 03/12/2025 – 07/01/2026 – 04/02/2026 – 04/03/2026 – 01/04/2026 07/05/2026 – 03/06/2026.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

IMPLANTATION DE 2 BORNES MARCHES POUR LA RELANCE DU MARCHE A MONTJEAN-SUR-LOIRE ESPLANADE DE LA FORGE

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune de Mauges-sur-Loire de relancer le marché hebdomadaire à Montjean-sur-Loire, sur l'esplanade de la Forge.

Ce marché vise à favoriser la consommation locale, soutenir les producteurs et commerçants, et renforcer la vie sociale du territoire.

Pour en assurer le bon fonctionnement, il est nécessaire d'implanter deux bornes alimentées en eau et en électricité.

L'installation sera assurée par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire – SIEML, maître d'ouvrage de l'opération et pris en charge par la commune pour un montant de 31 064,11 € TTC maximum.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT la volonté de développer l'économie locale, d'animer la vie de la commune et de soutenir le tissu commercial et artisanal du territoire par la création d'un marché hebdomadaire ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Économie en date du 10 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	3
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Valider l'installation de deux bornes alimentées en eau et en électricité sur le futur marché de Montjean-sur-Loire, place de la Forge pour un coût de 31 064,11 € TTC maximum.
- Autoriser le Maire à signer toutes les actes afférents.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CPRA TRAITEMENT DES DEMANDES D INDEMNISATIONS SAINT FLORENT LE VIEL PHASE 1

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, rappelle que des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ont été menés sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil. Conformément au règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) et la délibération DL_2025_02_009, les commerçants sont autorisés à solliciter des indemnisations et avances de trésorerie pour cette opération.

Quatre dossiers ont été déposés pour la période de travaux d'aménagement de la Place de la Février, phase 1, allant du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025. La Commission Permanente de Règlement à l'Amiable s'est réunie le 10 juillet 2025 pour étudier ces demandes.

Cette commission a émis un avis favorable pour l'indemnisation de :

- L' EI OGER SYLVIE – D'UN PIED A L'AUTRE pour un montant de 1 012 €

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT le règlement de la Commission Permanente de Règlement à L'Amiable ;

CONSIDÉRANT le périmètre et les périodes définis par la délibération DL_2025_02_009 du 20/02/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Permanente en date du 10/07/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Économie en date du 15/09/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Un élu se dit surpris par le montant peu élevé de l'indemnisation alors que le magasin n'est pas accessible. Un élu lui répond que les conditions sont respectées. Il est tenu compte de la perte de chiffre d'affaires par rapport à l'année d'avant de 15 %, avec un maximum de 60 % de la perte de marge brute.

Monsieur le Maire précise que les chiffres sont certifiés par un expert comptable. Le périmètre est très large et il est possible de faire la demande pour plusieurs périodes de travaux.

L'élu indique que des dossiers ont été retirés à la mairie pour la période suivante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Octroyer une indemnisation de 1 012 € à L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE SYLVIE OGER – D'UN PIED A L'AUTRE pour la période de travaux du 01/01/2025 au 31/03/2025.
- Approuver la convention.
- Autoriser le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire à signer la dite convention relative à l'octroi de cette indemnisation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CPRA TRAITEMENT DES DEMANDES D'INDEMNISATIONS SAINT FLORENT LE VIEL PHASE 1

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, rappelle que des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ont été menés sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil. Conformément au règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) et la délibération DL_2025_02_009, les commerçants sont autorisés à solliciter des indemnisations et avances de trésorerie pour cette opération.

Quatre dossiers ont été déposés pour la période de travaux d'aménagement de la Place de la Février, phase 1, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025. La Commission Permanente de Règlement à l'Amiable s'est réunie le 10 juillet 2025 pour étudier ces demandes.

Cette commission a décidé de ne pas émettre d'avis définitif sur l'octroi d'une subvention d'indemnisation pour le dossier SARL Maison Vilchien, dans l'attente de réceptionner des précisions comptables nécessaires à l'appréciation de la demande, afin de pouvoir statuer de manière éclairée.

Après avoir examiné le dossier SARL Maison Vilchien suite à la nouvelle étude de son dossier, la Commission considère que cette entreprise remplit désormais l'ensemble des critères d'éligibilité requis pour bénéficier d'une indemnisation.

Cette commission a émis un avis favorable pour l'indemnisation de :

- LA SARL MAISON VILCHIEN pour un montant de 4 339 €

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT le règlement de la Commission Permanente de Règlement à L'Amiable ;

CONSIDÉRANT le périmètre et les périodes définis par la délibération DL_2025_02_009 du 20/02/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Permanente en date du 10/07/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Économie en date du 15/09/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Octroyer une indemnisation de 4 339 € à la SARL MAISON VILCHIEN pour la période de travaux du 01/01/2025 au 31/03/2025.

- Approuver la convention.
- Autoriser le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire à signer la dite convention relative à l'octroi de cette indemnisation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CPRA TRAITEMENT DES DEMANDES D INDEMNISATIONS SAINT FLORENT LE VIEL PHASE 1

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, rappelle que des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ont été menés sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil. Conformément au règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) et la délibération DL_2025_02_009, les commerçants sont autorisés à solliciter des indemnisations et avances de trésorerie pour cette opération.

Quatre dossiers ont été déposés pour la période de travaux d'aménagement de la Place de la Février, phase 1, allant du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025. La Commission Permanente de Règlement à l'Amiable s'est réunie le 10 juillet 2025 pour étudier ces demandes.

Cette commission a émis un avis favorable pour l'indemnisation de :

- LA SARL A L'EMPORTER pour un montant de 2 388 €

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT le règlement de la Commission Permanente de Règlement à L'Amiable ;

CONSIDÉRANT le périmètre et les périodes définis par la délibération DL_2025_02_009 du 20/02/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Permanente en date du 10/07/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Economie en date du 15/09/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Un élu demande si on a la connaissance exacte de la perte par rapport à l'année précédente. Il souhaite savoir si l'indemnisation de la commune correspond à quelque chose de confortable ou pas.

L'élu répond que les chiffres sont certifiés par l'expert comptable, l'indemnité est de 60 % maximum de la perte de marge brute.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a validé un règlement intérieur depuis quelques temps déjà, avec des conditions de perte de chiffre d'affaires et de marge brute. Il ajoute qu'on ne peut pas juger si c'est acceptable ou non et que le sujet des chiffres est confidentiel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Octroyer une indemnisation de 2 388 € à la SARL A L'EMPORTER pour la période de travaux du 01/01/2025 au 31/03/2025.
- Approuver la convention.

- Autoriser le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire à signer la dite convention relative à l'octroi de cette indemnisation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CPRA TRAITEMENT DES DEMANDES D INDEMNISATIONS SAINT FLORENT LE VIEL PHASE 1

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, rappelle que des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ont été menés sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil. Conformément au règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) et la délibération DL_2025_02_009, les commerçants sont autorisés à solliciter des indemnisations et avances de trésorerie pour cette opération.

Quatre dossiers ont été déposés pour la période de travaux d'aménagement de la Place de la Février, phase 1, allant du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025. La Commission Permanente de Règlement à l'Amiable s'est réunie le 10 juillet 2025 pour étudier ces demandes.

Cette commission a émis un avis favorable pour l'indemnisation de :

- LA SARL ÉPICERIE LA BEROUETTE pour un montant de 2 509 €

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT le règlement de la Commission Permanente de Règlement à L'Amiable ;

CONSIDÉRANT le périmètre et les périodes définis par la délibération DL_2025_02_009 du 20/02/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Permanente en date du 10/07/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Économie en date du 15/09/2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Octroyer une indemnisation de 2 509 € à la SARL ÉPICERIE LA BEROUETTE pour la période de travaux du 01/01/2025 au 31/03/2025.
- Approuver la convention.
- Autoriser le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire à signer la dite convention relative à l'octroi de cette indemnisation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION ADHESION VIA LIGERIA

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que l'association Les Haltes Pèlerines en Loire-Atlantique a créé un chemin d'itinérance intitulé « La Via Ligeria » qui passe sur le territoire communal.

La Via Ligeria prend naissance au pied de la cathédrale Saint-Pierre à Nantes et s'étire sur 170 km en Pays-de-Loire en suivant La Loire, passant de l'une à l'autre rive. En Maine-et-Loire, elle pénètre à Champtoceaux (Orée d'Anjou) et quitte le Département à Montsoreau. Son objectif est de relier l'Ouest de la France à Rome. La Via Ligeria répond au succès de l'itinérance douce et peut aussi participer au développement économique des territoires traversés.

A Mauges-sur-Loire, elle traverse les communes déléguées du Marillais (près du sanctuaire Notre-Dame), Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire.

Pour adhérer et valoriser cet itinéraire, une convention est nécessaire (3 ans avec tacite reconduction) avec pour objectif de :

- Communiquer sur la Via Ligeria traversant le territoire (site internet, autre support) ;
- Assurer la communication (documentation, site internet et sur tout autre support jugé utile) sur les animations et les événements organisés localement sur la thématique de la Via Ligeria ;
- Contribuer à l'accueil des pèlerins en communiquant à l'association toute information pratique de nature à favoriser l'accueil des pèlerins (chambres d'hôtes, accueil bénévole chez l'habitant...).

La commune prend en charge l'installation d'une borne kilométrique annonçant la distance entre la ville et Rome et création d'un tampon pour les carnets de pèlerins (comprenant les éléments symboliques de la Via Ligeria, comme les clés et le nom).

De son côté, l'association des Haltes Pèlerines s'engage à communiquer sur les communes adhérentes, à assurer le suivi du balisage, à animer le cheminement, à apporter une contribution à la rédaction de notices sur la thématique de la Via Ligeria, etc.

Pour soutenir les actions de l'association, la commune devra s'acquitter d'une adhésion annuelle d'un montant de 100€ (commune de plus de 5 000 habitants). Elle devra également installer les plaques sur les bornes kilométriques (environ 100€ par plaque ; 3 dans le cas de Mauges-sur-Loire).

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment ses objectifs de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme et de mettre en place une politique d'ouverture sur l'extérieur ;

VU l'avis favorable de la commission culture-tourisme-patrimoine en date du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.

- Adhérer à l'association les Haltes Pelerines et valoriser ainsi la Via Ligeria pour les communes déléguées du Marillais, Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout document afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE POUR LE FINANCEMENT DE L EXPOSITION D ETE A L ABBAYE DE ST FLORENT LE VIEIL

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique au Conseil Municipal que la ville de Mauges-sur-Loire va organiser, pendant l'été 2026, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition d'œuvres d'artistes contemporains autour de la figure de Claude Monet, portée par l'association « Des artistes autour de... ». A l'occasion du centenaire de la mort du peintre, 40 à 50 artistes, pratiquant des techniques variées (peinture, sculpture, etc.) créeront une œuvre inspirée de Claude Monet. Cette exposition sera présentée à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de Maine-et-Loire a mis en place un dispositif de soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire. Via ce dispositif, le Département peut accorder une aide financière aux collectivités (d'un montant maximum de 1 000 euros pour les expositions collectives) programmant des expositions d'art contemporain d'artistes professionnels. Le projet devra également tisser des liens entre la population et les artistes notamment au travers d'actions culturelles.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes		
Honoraires artistiques	3 600 €	Subvention du Département	1 000 €	13,70 %
Défraiements des artistes (frais de repas).	500 €			
Petit matériel	250 €	Autofinancement	6 300 €	86,30 %
Actions culturelles (rémunération d'artistes pour des rencontres, ateliers, visites, etc.)	500 €			
Communication (honoraires du graphiste et impressions)	2 200 €			
Frais de réception	250 €			
TOTAL	7 300 €	TOTAL	7 300 €	100 %

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDERANT le dispositif de soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire du Département de Maine et Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 8 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Solliciter le financement du Département de Maine-et-Loire à hauteur de 1 000 €, au titre du dispositif de soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

ACTUALISATION AUTORISATION DE PROGRAMME RENOVATION MURS ENCEINTE MAISON JULIEN GRACQ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq engagé suite à une étude menée en 2016, mise à jour en 2023.

Une autorisation de programme a été votée en 2024, puis ajustée en 2025 suite à des problèmes structurels sur l'un des murs d'enceinte. Pour donner suite à cette modification de l'AP/CP, les crédits ont été inscrits comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
389 854,94 €	7 778,80 €	185 000 €	97 787,37 €	99 288,77 €

Ce nouvel ajustement a été validé par délibération du 19 juin 2025.

Le diagnostic réalisé au cours du chantier a confirmé la nécessité de réaliser des travaux de renforcement du mur n°1 situé le long de la Loire, qui sert également de mur de soutènement. Afin de réaliser ces travaux dès à présent, et de ne pas modifier le coût global de l'opération, il est proposé de ne pas réaliser, en contrepartie, le mur n°10 situé au niveau des jardins, qui ne présente pas de désordres importants. Il est également proposé de réaliser les tranches optionnelles 1 et 2 sur 2026 pour terminer le marché courant 2026.

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire a attribué une subvention de 60 103 € pour ce projet.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 8 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	44
Non	12
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Voter la modification de l'autorisation de programme des travaux de rénovation selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Subvention
389 854,94 €	7 778,80 €	235 000 €	147 076,14 €	60 103 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT PARTIEL DES COURS D ACCORDEON POUR NON REMPLACEMENT D UN PROFESSEUR ABSENT

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que le professeur d'accordéon de l'école de musique a été absent à plusieurs reprises sur l'année scolaire 2024/2025 et n'a pas pu assurer tous ses cours.

Il est proposé de rembourser les familles au prorata des cours non assurés conformément aux règles internes, qui prévoient ce remboursement en cas d'annulation de plus de trois cours.

Le montant total des remboursements, dont le détail est exposé ci-dessous, s'élève à 325,34 €.

Élèves	Cotisation annuelle avec les frais de scolarité de 15 €	Cotisation avec les 4 cours non assurés	Montant du remboursement
1 élève – de 18 ans (tarif hors territoire - Loireauxence)	565 €	498,53 €	66,47 €
1 élève - de 18 ans (bénéficiant de -10 % car 3ème inscription au sein de la même famille)	333 €	295,41 €	37,59 €
1 élève - de 18 ans	305 €	269,12 €	35,88 €
1 élève adulte (demandeur d'emploi)	305 €	269,12 €	35,88 €
2 élèves adultes (instrument seul)	415 €	366,18 €	97,64 € (2 x 48,82€)
1 élève adulte (formation complète et -10 % car 4ème inscription au sein de la même famille)	441€	402,62 €	51,88 €
Montant total du remboursement			325,34 €

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 8 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser le remboursement partiel de la cotisation annuelle des élèves, dont plus de trois cours d'accordéon n'ont pu être assurés en raison de l'absence du professeur pour l'année 2024/2025.

➤ Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE JACQUES CATHELINEAU POUR L'ORCHESTRE A L'ECOLE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, indique que la commune de Mauges-sur-Loire et le collège Jacques Cathelineau situé à Saint-Florent-le-Vieil, ont engagé depuis 2014 un partenariat dans le cadre de l'opération « Orchestre à l'école ». L'objectif est de réunir les élèves d'une même classe autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer et s'épanouir pendant trois ans. Ce projet, à la fois musical et pédagogique, s'est construit en partenariat avec l'école de musique de Mauges-sur-Loire. Ce partenariat permet aux élèves inscrits dans ce dispositif de bénéficier de l'intervention de professeurs de l'école de musique et de lieux de répétition et de concerts, avec en contrepartie une contribution financière du collège.

Une convention définit les conditions de partenariat entre la commune et le collège Jacques Cathelineau pour la période 2024-2027.

A la rentrée 2025, le collège Cathelineau souhaite renforcer ce partenariat en sollicitant la mise à disposition de deux professeurs supplémentaires : un professeur de flûte et un professeur de saxophone et clarinette. Chaque professeur interviendra 3h / semaine et participera à l'encadrement de l'orchestre lors de ses prestations.

Les engagements des deux parties étant modifiés, un avenant à la convention est nécessaire. En raison de l'augmentation du volume d'encadrement pédagogique annuel, se situant désormais entre 500 et 600 heures, pour la mise à disposition de quatre professeurs de l'école de musique, le collège Cathelineau versera chaque année à la commune de Mauges-sur-Loire la somme forfaitaire de 19 200 €.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDÉRANT la volonté conjointe du collège Jacques Cathelineau et de la commune de Mauges-sur-Loire de poursuivre leur partenariat dans le cadre de l'opération « Orchestre à l'école » ;

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 8 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant de la convention.
- Autoriser le Maire à signer l'avenant de la convention fixant les conditions de partenariat entre la commune et le collège Jacques Cathelineau pour la mise à disposition de deux professeurs supplémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Orchestre à l'école ».

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

ACTUALISATION AUTORISATION DE PROGRAMME 2018 REHABILITATION PISCINE DE SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de programme avec crédits de paiements pour les travaux de réhabilitation de la piscine municipale de Saint-Florent-le-Vieil opération 2018 a été votée pour un montant de 1 872 238, 48 €.

Il précise que les crédits de paiements pour cette opération sont répartis comme suit :

Total Autorisation de programme	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027	Crédits de paiements 2028	Subventions
1 872 238,48 €	300 000,00 €	600 000,00 €	962 238,48 €	10 000,00 €	

Il explique que pour l'année 2025, l'opération sera au stade de la maîtrise d'œuvre. En effet, pour permettre une continuité de service de l'équipement durant l'été 2026, les travaux de réhabilitation débuteront après la saison estivale 2026. Les crédits de paiements prévus pour cette opération en 2025, à savoir la somme de 300 000 € ne sera donc pas engagée en totalité.

M. MAINTEROT indique avoir connaissance du diagnostic réalisé au cours des travaux de rénovation des murs de l'enceinte à la Maison Julien Gracq et de la découverte de désordres importants de maçonneries qui nécessitent des travaux supplémentaires en 2025. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dès à présent, il propose un transfert d'une partie des crédits de paiements prévus en 2025 pour l'opération 2018 « Réhabilitation piscine de Saint-Florent-le-Vieil » vers l'opération 2310 « Rénovation murs d'enceinte Maison Julien Gracq » pour un montant de 50 000 €.

Ce transfert de crédits ne modifie pas le montant global de l'autorisation de programme pour l'opération de réhabilitation de la piscine de Saint-Florent-le-Vieil puisque il est prévu que la somme de 50 000 € soit basculée sur les crédits de paiements de 2026.

CONSIDERANT l'inscription des travaux de réhabilitation de la piscine municipale de Saint-Florent-le-Vieil dans les projets d'investissements du mandat municipal ;

CONSIDERANT la feuille de route politique et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission sport en date du 11 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Valider la nouvelle répartition des crédits de paiements pour l'opération 2018 « Réhabilitation piscine de Saint-Florent-le-Vieil » comme suit :

Total Autorisation de programme	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027	Crédits de paiements 2028	Subventions
1 872 238,48 €	250 000,00 €	650 000,00 €	962 238,48 €	10 000,00 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE
AQUALOIRE - TARIFICATION SEANCES CYCLES PRIMAIRE ET SECONDAIRE -
REDEVANCE**

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et Marchés Publics, rappelle que la société APHRODITE gère et exploite l'équipement aquatique AQUALOIRE, implanté sur la commune déléguée de la Pommeraye, depuis le 1^{er} octobre 2022.

Après deux années pleines d'exploitation, le délégataire a fait part en début d'année 2025 à la Commune, des difficultés financières rencontrées et de son souhait de mettre en place des mesures concertées pour y faire face.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre le délégataire et la Commune et des propositions ont été formulées par chaque partie. Une démarche a également été conduite auprès des structures délégataires comparables du territoire, afin de disposer de données comparatives.

La revalorisation de la contribution aux séances des scolaires des cycles primaire et secondaires, ainsi qu'un abattement exceptionnel sur la redevance, au titre de 2025 uniquement, ont été plus particulièrement étudiés. Ces mesures sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal. Il est proposé de revaloriser le prix de la séance de natation à destination des scolaires de 66.72 € TTC (valeur 2025) à 80€ TTC, ce qui représente un effort pour la Commune de 13 147 € TTC. Il est également proposé au titre de la seule année 2025, d'appliquer un abattement de 50 % sur la redevance pour occupation du domaine public, soit une diminution de charge pour le délégataire de 21 348 € TTC.

VU les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Mauges-sur-Loire en date du 21 avril 2022, approuvant le contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion de l'équipement aquatique AQUALOIRE ;

VU l'avis favorable de la Commission Sport du 11 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau du 15 juillet 2025 ;

Un élu s'interroge sur le fait d'augmenter les tarifs des scolaires suffit au délégataire pour l'année 2026. Il revient sur une précédente remarque : qu'il n'y ait pas de panneaux pour indiquer le centre aquatique de La Pommeraye. Il précise que le centre aquatique d'Ancenis réouvre en novembre et que cela va peut-être faire perdre de la fréquentation.

L'élue indique que pour 2025 la redevance est diminuée pour soutenir le centre aquatique. Pour 2026, on réévalue le tarif des scolaires pour lesquelles les séances remportent un vrai succès.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une progression des entrées sur 2024 et 2025.

L'élue revient sur la fermeture de l'établissement d'Ancenis qui a eu des impacts sur le centre aquatique de La Pommeraye.

Une élue indique qu'elle n'a pas constaté beaucoup de fréquentation au mois d'août.

Monsieur le Maire indique que la qualité des animations plaît. La fréquentation n'évolue pas aussi vite qu'on le pensait. Les chiffres de fin septembre seront connus en octobre, il sera possible de refaire le point.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	6
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la modification des tarifs des séances à destination des scolaires des cycles primaire et secondaire, soit un nouveau tarif de 80€ TTC par séance, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Décider d'un abattement de 50 % sur la redevance d'occupation du domaine public due au titre de l'année 2025 par le délégataire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint technique territorial	Affaires scolaires – restauration scolaire	4,73/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique		01/10/2025	

Motif : Un agent a bénéficié d'une mobilité et a été nommé sur un nouveau poste. Le poste sur lequel cet agent était nommé comprenait des missions de transport d'enfants pour le péricentre sur les mercredis et les ALSH, et des missions de restauration scolaire. Il était occupé à hauteur de 8,02/35ème.

Il est proposé de recruter essentiellement sur les missions de restauration scolaire, soit sur une base de 4,73/35ème.

Il est donc proposé de créer un poste sur le grade d'adjoint technique à temps non complet soit 4,73/35ème à compter du 1^{er} octobre 2025. Après avis du Comité Social Territorial, le poste initial ouvert à 8,02/35ème sera supprimé.

Adjoint technique territorial	Système d'information	35 h	1	Titulaire		04/11/2025	néant
-------------------------------	-----------------------	------	---	-----------	--	------------	-------

Motif : Mme De Barros explique que les besoins au sein du service Système d'Information nécessitent de pérenniser l'emploi de technicien informatique. Il est donc proposé de créer un poste sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 04/11/2025.

EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES

Grade	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint technique territorial	Exploitation	35 h	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	12 mois	01/11/2025	

Motif : Du fait d'un départ en mutation au sein du service Exploitation, Mme De Barros, adjointe en charge des ressources humaines, explique qu'il est nécessaire de questionner l'organisation actuelle.

En conséquence, il est proposé de recourir temporairement à un contrat d'accroissement d'activité pour une durée d'un an sur un profil d'agent technique polyvalent. Ce contrat sera proposé à temps complet.

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Culture-Ecole de Musique	3/20ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	22/09/2025 au 31/08/2026	22/09/2025	
--	--------------------------	---------	---	--	--------------------------	------------	--

Motif : Du fait des inscriptions sur l'enseignement violon, il est proposé de recruter un professeur de violon sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 3/20ème pour la période du 22/09/2025 au 31/08/2026.

Contrat d'engagement éducatif C.E.E	Service affaires scolaires	Forfait journalier	20	Article D432-2 à D432-9 du Code de l'Action Sociale	Du 20/10/2025 au 02/11/2025	22/12/2025 au 24/12/2025	Application des tarifs fixés par la délibération n°2025-03-040
Adjoint technique		18,75/35ème	2				
Agent social		20/35ème	2				
Adjoint d'animation		35 h	4				
		35 h	11	Recours à un contractuel au titre de l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique			

Motif : L'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) nécessite de recourir à des contrats d'accroissement saisonnier ou C.E.E pour la période du 20/10/2025 au 02/11/2025.

Contrat d'engagement éducatif C.E.E	Services affaires scolaires	Forfait journalier	4	Article D432-2 à D432-9 du Code de l'Action Sociale		Du 22/12/2025 au 24/12/2025	Application des tarifs fixés par la délibération n°2025-03-040
Adjoint		20/35ème	1	Recours à un			

technique				contractuel au titre de l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique			
Agent social		35 h	2				
Adjoint d'animation		35 h	5				

Motif : L'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) nécessite de recourir à des contrats d'accroissement saisonnier ou C.E.E pour la période du 22/12/2025 au 24/12/2025.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité, Vie associative, Communication et Participation Citoyenne rappelle la délibération n°20231113 du 16 novembre 2023 adoptant le règlement des salles et particulièrement l'article B-2-6 -Réservation pour des partis politiques. Cet article stipule que la mise à disposition des salles à titre gratuit aux partis politiques ou candidats officiellement déclarés durant les 3 mois précédent un scrutin électoral pour l'organisation de réunions publiques.

Dans la logique des règles de communication en période pré-électorale, F. JOLIVET propose d'allonger la période de mise à disposition de locaux à titre gratuit au 6 mois précédent le scrutin.

Cela permet de garantir une stricte neutralité de la commune en période pré-électorale et évite toute suspicion d'avantage indu à un parti, et renforce la transparence de la mise à disposition des locaux.

VU l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales, autorisant l'utilisation de locaux communaux par les associations, les organisations syndicales ou les partis politiques qui en font la demande ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Valider la modification de l'article B-2-6 du règlement des salles.
- Autoriser la mise à disposition gratuite des salles pour les partis politiques sur la période de 6 mois précédent le scrutin.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CIMETIERES COMMUNAUX REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON PROCEDURE 2022 2025

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité, Vie associative, Communication, Participation Citoyenne, rappelle le constat fait en 2021 que des concessions perpétuelles sur les différents cimetières de la commune se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concessions est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées, engagée en 2022 (date du 1^{er} constat) pour une durée de 3 ans a été menée sur 10 cimetières de Mauges-sur-Loire et visait 291 concessions. A l'issue du 2nd constat, 245 concessions ont été confirmées en état d'abandon persistant.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur F. JOLIVET propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des 245 concessions dont l'état d'abandon a été constaté en 2022 et confirmé en 2025 ;

VU les articles L2223-17 à L2223-21 du CGCT ;

VU l'échéancier de la procédure, annexé en pièce jointe ;

VU les procès-verbaux dressés à l'issue des constats d'état d'abandon ;

VU la liste annexée des 245 concessions concernées ;

CONSIDERANT l'intérêt de libérer les emplacements pour une meilleure gestion du cimetière ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Décider la reprise de concessions abandonnées figurant sur la liste annexée.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

CIMETIERES COMMUNAUX REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON PROCEDURE 2024 2025

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité, Vie associative, Communication, Participation citoyenne rappelle le constat fait en 2024 que des concessions perpétuelles sur des cimetières de la commune se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées, engagée en 2024 (date du 1er constat) pour une durée de 1 an a été menée sur 5 cimetières de Mauges-sur-Loire et visait 22 concessions. A l'issue du 2nd constat, 19 concessions ont été confirmées en état d'abandon persistant.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Jolivet propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des 19 concessions dont l'état d'abandon a été constaté en 2024 et confirmé en 2025.

VU les articles L2223-17 à L2223-21 du CGCT ;

VU l'échéancier de la procédure, annexé en pièce jointe ;

VU les procès-verbaux dressés à l'issue des constats d'état d'abandon ;

VU la liste annexée des 19 concessions concernées ;

CONSIDERANT l'intérêt de libérer les emplacements pour une meilleure gestion du cimetière ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Décider la reprise de concessions abandonnées figurant sur la liste annexée.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE 3 BUDGET PRINCIPAL 2025

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 3 du budget « principal » 2025. Elle concerne les points suivants :

- Transfert de crédits budgétaires de 5 900,00 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération 2403 – Musée des métiers de Saint-Laurent-de-la-Plaine pour l'engagement des travaux de couverture sur les bâtiments de stockage situés rue Marc Leclerc pour un coût de 69 237 €. Les crédits disponibles étant inférieurs à l'offre la mieux-disante, il convient d'ajouter 5 900 € sur l'opération 2403 – Musée des métiers de Saint-Laurent-de-la-Plaine ;

- Transfert de crédits budgétaires de 28 000 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération courante 1024 – Tourisme pour l'engagement des travaux de mise aux normes électriques au camping Ecoloire ;

- Transfert de crédits budgétaires de 50 000,00 € de l'opération 2018 – Réhabilitation piscine de Saint-Florent-le-Vieil vers l'opération 2310 – Maison Julien Gracq pour l'engagement des travaux de renforcements complémentaires sur le mur situé le long de la Loire, suite au diagnostic réalisé. Afin de ne pas modifier le coût global de l'autorisation de programme, il est proposé, en contrepartie, de ne pas réaliser les travaux sur le mur situé au niveau des jardins qui étaient prévus en 2026.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la décision modificative n° 3 du budget « principal » 2025 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-2018-323 : Réhabilitation piscine de Saint-Florent-le-Vieil	50 000,00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	50 000,00 €			
D-2128-1024-633 : Tourisme		28 000,00 €		
D-21351-2403-633 : Musée des métiers de Saint-Laurent-de-la-Plaine		5 900,00 €		
D-2188-9999-020 : Dépenses imprévues	33 900,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	33 900,00 €	33 900,00 €		
D-2313-2310-312 : Maison Julien Gracq		50 000,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en-cours		50 000,00 €		
Total INVESTISSEMENT	83 900,00 €	83 900,00 €		
Total Général				

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX SUR LA 1ERE PHASE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L EGLISE DE SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic réalisé par le cabinet AARP Patricia Jaunet en janvier 2023 préconise la réalisation de travaux de restauration de l'église abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil, suivant un découpage en 6 phases. Un marché de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours pour les 2 premières phases.

Dans la mesure où les études et travaux pour ces différentes phases vont s'échelonner sur plusieurs années, il convient de demander des subventions pour chaque phase.

La première phase concerne les travaux d'urgence et de mise en sécurité compris restauration du massif occidental, qui doivent débuter en 2026.

L'église étant classée au titre des monuments historiques, les travaux sont éligibles à plusieurs fonds :

- L'aide proposée par l'Etat et instruite par la DRAC ;
- L'aide de la Région Pays de la Loire ;
- L'aide du Département de Maine-et-Loire.

Pour solliciter la DRAC, il convient de déposer une demande l'année précédent celle de la réalisation du projet. Cette demande doit s'accompagner de l'accusé de réception de la demande d'autorisation de travaux. Cette demande sera réalisée courant septembre-octobre 2025, et le dossier pourra être déposé à la suite. Le taux moyen de subvention pour les immeubles classés est de 40%.

Pour attribuer une subvention, la Région et le Département exigent le soutien préalable de l'Etat. Une fois celui-ci obtenu, la Région peut attribuer une aide allant jusqu'à 10 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € par projet, sans excéder une aide de 300 000 € sur 10 ans pour un édifice. Le Département peut, quant à lui, apporter un soutien allant jusqu'à 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € par propriétaire et par an.

La 1ère phase est découpée en 2 tranches de travaux afin de correspondre aux 2 années prévisionnelles de travaux (2026 et 2027). Une demande de subvention sera réalisée pour chaque tranche de travaux. Ainsi, le plan de financement prévisionnel pour la 1ère tranche de travaux sur la 1ère phase de restauration de l'église abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	54 082,76 €	Subvention DRAC	240 273,11 €	40,00 %	Subvention à demander
Travaux	543 600,00 €	Subvention Région	30 000,00 €	4,99 %	Subvention à demander
SPS	3 000,00 €	Subvention Département	60 000,00 €	9,99 %	Subvention à demander
		Autofinancement	270 409,65 €	45,02 %	
TOTAL	600 682,76 €	TOTAL	600 682,76 €	100,00 %	

VU le diagnostic de janvier 2023 réalisé par le cabinet AARP Patricia Jaunet ;

CONSIDERANT qu'un marché de maîtrise d'œuvre est en cours pour les phases 1 et 2 de restauration de l'église abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil ;

VU le dispositif d'aide « études et travaux sur monuments historiques » porté par la DRAC ;

VU le règlement d'intervention « monuments historiques » de la Région Pays de la Loire ;

VU le dispositif d'aide aux monuments historiques du Département de Maine-et-Loire ;

CONSIDERANT qu'il sera possible de solliciter la DRAC dès l'obtention de l'accusé de réception de la demande d'autorisation de travaux ;

CONSIDERANT que le soutien financier de l'Etat conditionne le dépôt des dossiers auprès de la Région et du Département ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver le plan de financement prévisionnel de la 1ère tranche de travaux sur la 1ère phase de restauration de l'Eglise Abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil.
- Solliciter le soutien financier de l'État, de la Région Pays de la Loire et du Département de Maine-et-Loire, à hauteur des montants mentionnés dans le plan de financement.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions et à signer tout document afférent à ces dossiers.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DES STATUTS DE MAUGES COMMUNAUTE POUR PRECISER LA POLITIQUE D INCITATION A LA MAITRISE DE L ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle que, suite à un contrôle de la Chambre régionale des Comptes (CRC), un rapport d'observations définitives a été transmis à Mauges Communauté le 18 août 2021. Ce rapport formulait 11 recommandations, que Mauges Communauté a depuis mises en œuvre. Parmi ces recommandations figurait : « Recommandation n°1 : Clarifier l'exercice de la compétence Politique d'incitation à la maîtrise de l'énergie avec les communes membres ».

La rédaction actuelle des statuts de Mauges Communauté est la suivante : la partie II « Compétences supplémentaires » comprend le point n°11 « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », où figure l'item d) « Politique d'incitation à la maîtrise de l'énergie ».

Afin de répondre à la demande de clarification de la CRC, Mauges Communauté a procédé, par une délibération n° C2025-05-21-02 du 21 mai 2025, à une modification de ses statuts, en ajoutant, juste après « Politique d'incitation à la maîtrise de l'énergie » et dans ce même item d) afin de le préciser, les mentions suivantes :

« Etant précisé que les réseaux de chaleur restent de compétence communale, Mauges Communauté, par le biais de la SEM Mauges Energies :

- Mène des actions de production d'énergie renouvelable,
- Procède également au stockage de ces énergies,

Etant entendu que les communes membres conservent ces compétences pour leur consommation propre ;

- Coordonne la politique d'incitation à la maîtrise de l'énergie au travers de certaines de ses autres compétences (plan Climat – Air – Energie territorial, habitat, zones d'activité, mobilités notamment),
- Participe à la définition des zonages relatifs aux énergies renouvelables sur le territoire en partenariat avec les communes membres. »

La procédure de modification statutaire prévoit que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée à partir de la date de notification de la délibération communautaire.

Il est précisé que l'accord des communes membres doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Sous réserve de cet accord et pour finir, la décision de modification statutaire de la communauté d'agglomération sera actée par arrêté préfectoral.

VU les articles L5216-5, L5211-5 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté SPC/BCL n°2020-02/01 du 15 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de Mauges Communauté ;

VU le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes présenté le 22 septembre 2021 en Conseil d'agglomération de Mauges Communauté ;

VU la délibération du Conseil d'agglomération de Mauges Communauté n° C2025-05-21-02 du 21 mai 2025 portant introduction de précisions sur la compétence « Politique d'incitation à la maîtrise de l'énergie » dans les statuts de Mauges Communauté ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération Mauges Communauté telle qu'énoncée ci-dessus.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU CONTRAT PAYS DE LA LOIRE 2026 POUR LA PERISCOLAIRE DU MARILLAIS

Monsieur le Maire explique que la Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré, à l'échelle du territoire ligérien, au bénéfice de ses habitants.

Pour cela, la Région propose la mise en œuvre d'un Pacte Stratégique Régional pour chaque intercommunalité. Il devra permettre de favoriser un dialogue stratégique, reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins des territoires ligériens et identifiant les interventions régionales sur chaque territoire ainsi que les priorités et les orientations de la Région inscrites dans les schémas régionaux et notamment dans le SRADDET. Le Pacte stratégique régional servira de base aux échanges et à la définition de l'accompagnement régional autour des projets prioritaires du territoire pour la durée du contrat.

Le Contrat Pays de la Loire 2026 est une des déclinaisons opérationnelles du Pacte stratégique régional signé entre le territoire et la Région. Il porte sur le soutien à l'investissement public local. Il est structuré par les priorités et enjeux partagés au sein du Pacte stratégique régional.

Le contrat régional est établi à l'échelle des EPCI à fiscalité propre, en l'occurrence Mauges Communauté, qui en sont le chef de file.

Pour bénéficier d'un soutien dans le cadre du contrat régional, les projets devront :

- répondre exclusivement aux thématiques régionales que sont l'emploi/l'économie, la jeunesse et la transition écologique,
- prendre en compte et développer les deux grands principes fondateurs et vertueux que sont la transition écologique et l'inclusion des personnes en situation de handicap tels qu'indiqués dans le préambule du Pacte Stratégique Régional,
- justifier de la prise en compte de ces deux principes.

Le contrat régional a pour objectif de financer uniquement les projets d'investissements publics des territoires et notamment les projets structurants qui répondent aux enjeux du territoire et qui s'inscrivent dans les thématiques retenues.

Les taux d'intervention proposés par opération dans le programme d'actions sont définis au niveau local par le chef de file du contrat, dans le respect des règles suivantes :

- Un seuil de 30 000 € minimum d'aide régionale par projet ;
- Une participation minimale du maître d'ouvrage de 30 % du coût HT de l'opération.

Pour veiller à un équilibre entre les communes du territoire, Mauges Communauté souhaite tenir compte des financements déjà attribués au titre d'autres subventions régionales. En particulier, une enveloppe de 704 297 € avait été fléchée pour Mauges-sur-Loire dans le cadre des fonds européens provenant du FEDER, pour le projet d'aménagement de la place de la Février et la construction d'une halle. En raison des nombreux co-financements déjà obtenus pour ce projet, le montant attribué a été de 457 164 €, sur les 704 297 € prévus initialement. Mauges Communauté propose donc de réattribuer à Mauges-sur-Loire la somme non perçue de 246 133 €, dans le cadre du contrat régional.

Au regard de ces critères, il est proposé de présenter à la Région un dossier qui concerne la réhabilitation de la périscolaire au Marillais. Les travaux qui y sont réalisés vont permettre d'accueillir 65 enfants dans des locaux adaptés et fonctionnels, en réaménageant les espaces. Ce projet va également permettre de réaliser 54 % d'économies d'énergie sur ce bâtiment, grâce à l'installation d'une pompe à chaleur air/eau et d'une VMC double flux.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Maîtrise d'œuvre	74 370,00 €	Région : CPDL 2026	246 133,00 €	Subvention demandée	36,65 %
Travaux	597 240,94 €	Etat : Fonds vert	101 875,00 €	Subvention obtenue	15,17 %
		CAF	50 000,00 €	Subvention	7,44 %

				obtenue	
		MSA	49 335,00 €	Subvention obtenue	7,35 %
		Autofinancement	224 267,94 €		33,39 %
TOTAL	671 610,94 €	TOTAL	671 610,94 €		100 %

VU le règlement relatif au cadre d'intervention des Contrats Pays de la Loire 2026 ;

CONSIDERANT que le projet de réhabilitation de la périscolaire au Marillais répond à la thématique régionale « jeunesse » dans la mesure où il vise à répondre à la demande croissante de places en périscolaire et à proposer un équipement de qualité ;

CONSIDERANT que ce projet répond également à la thématique régionale « transition écologique » dans la mesure où l'installation d'une pompe à chaleur air/eau et d'une VMC double flux permettront de réaliser 54 % d'économies d'énergie ;

CONSIDERANT que ce projet prend en compte le principe fondateur et vertueux de transition écologique au regard des économies d'énergie réalisées ;

CONSIDERANT que ce projet prend en compte le principe fondateur et vertueux d'inclusion des personnes en situation de handicap à travers le respect des règles en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux établissements et installations ouvertes au public ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver le plan de financement du projet de réhabilitation de la périscolaire au Marillais.
- Solliciter le soutien financier de la Région, via le Contrat Pays de la Loire 2026, à hauteur de 246 133 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document afférant à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_09_029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Jean BESNARD
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Louis-Marie ROUX pouvoir à Isabelle VATELOT
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Exercice du droit de préemption

Demandeur	Adresse du terrain
Consorts BRULÉ	Rue des Vignes (St Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
Consorts BRULÉ	Chemin de la Gueterie (St Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
SAS JOLIVAL	9 à 15 rue Maurice JOLIVET (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
DURIEZ Christophe	54 Rue du Lac (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
MENARD Jean	28 Rue des Mauges (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
JEANNETEAU Marie-Béatrice	5 Rue Pierre Chenu (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
BARBIER DU DORÉ Huguette	11 Rue du Commerce (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CHEIGNON Solange	Rue des Gas Girards (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
REDUREAU Suzanne	7 Rue de la Croix de Pierre (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
PEIGNE Marie	1 Rue de la Croix de Pierre (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
BONDU André	1 Chemin de la Croix de Pierre (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
PETITJEAN Agnès	1 Rue de la Chapelle (Montjean-sur-Loire) 49510 MAUGES SUR LOIRE
LEDU Jean	65 rue d'Anjou (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
BORÉ Roland	6 Rue Jules Hervé (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
PINEAU Cédric	Chemin Saint-Nicolas (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BLOT Benoît	2 Rue Saint-Martin (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
POTDEVIN Nicolas	12 Rue du Commerce (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
JOUSSET Marie	57 Rue de Bonchamp (La Chapelle-St Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
JOUSSET Marie	55 Rue de Bonchamp (La Chapelle-St Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BARRETEAU Donovan	14 rue Vieille du Château (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
BODET Maxime	1 Rue du Courtillier (Saint-Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
BOSSIER Guillaume	1 Rue de la Bogatterie (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
OGER Laurence	12 Rue de Saint-Pern (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BIMIER Jean	4 Avenue du 11 Novembre (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
GOULVEN Stéphane	8 rue de la Bergerie (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE

FENDIAN Jean-Yves	172 rue du Vieux Bourg (Le Marillais) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CHARREAU Claude	2 Cour Jeanne Grimault (Saint-Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
LIBERT Mathias	3 Rue Gandhi (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
MARQUIS Joseph	17 Rue Nationale (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GRIMAUT Alain	30 Rue du Pavillon (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
AUBRY Bernard	2 Rue du Pavillon (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
KNAPPER Peter	40 rue des Mauges (Saint-Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
MOUSSEAU Jean-Michel	5 Place de la Mairie (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BLOND Catherine	17 Rue Saint-Pierre (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE

C – Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que le week-end prochain ont lieu les journées européennes du patrimoine. Il précise que des conférences auront lieu à St Laurent-de-la-Plaine, à la Microfolie, Cap Loire, Moulin de l'Epinay et au Musée des métiers.

La séance est levée à 21h45.

Yannick BENOIST

Secrétaire de séance

Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire